



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie¹

La poste à relais en Eurasie : la diffusion d'une technique d'information et de pouvoir : Chine, Iran, Syrie, Italie / Didier Gazagnadou

éd. Kimé, 2013

cote : 58.866

Cet ouvrage n'est pas nouveau mais la réédition d'une première édition de 1994. Il porte presque le même titre (La poste à relais : la diffusion d'une technique de pouvoir à travers l'Eurasie – Chine – Islam – Europe). Lequel ouvrage initial faisait suite à une thèse de 1988, « Le cas de diffusion d'une technique administrative de Chine en Occident par l'intermédiaire des empires mogols et mamelûk : la poste d'État à relais de chevaux (13^e-15^e siècles) ».

L'auteur, professeur d'anthropologie à Paris VIII, reconnaît lui-même que les mises à jour à l'occasion de cette nouvelle édition, sont limitées, car « il n'y pas de travaux nouveaux sur ce qui constitue le cœur de ce livre ».

Apparemment, l'auteur poursuit plusieurs objectifs : analyser les modalités de diffusion en Eurasie de l'organisation de la poste à relais à partir de la Chine puis de l'empire mongol qui, au XIII^e siècle devint le plus vaste du monde et mit en contact étroit la Chine et les Proche et Moyen Orient ; montrer, suivant notamment Foucault, en quoi le dispositif postal constitue l'un des éléments essentiels des mécanismes de pouvoir et d'information ; s'interroger sur le développement particulier de la poste à relais en Europe et notamment en Italie, sur les possibles inspirations venues de l'Est et sur son caractère spécifique, dès lors qu'en Europe, elle fut mise par l'État au service des particuliers, à la différence de toutes les autres postes.

Sur le premier point : si la description d'un système ancien (au minimum au milieu du premier millénaire avant J.C.) et son perfectionnement dans le temps sont décrits de façon fort intéressante, il n'apparaît pas très clairement qu'il diffusa hors des frontières de l'empire chinois. L'auteur décrit d'ailleurs, sommairement, dans une annexe au corps de l'ouvrage, les autres systèmes antiques (Empire perse achéménide, Inde ancienne et médiévale, Égypte ptolémaïque, Empire romain puis byzantin) sans pouvoir se prononcer sur l'existence et la nature d'éventuelles interactions (à l'exception de l'empire romain qui aurait adopté le système ptolémaïque). Il se pose la question : « *La poste à relais entre Antiquité et Haut Moyen-âge, invention parallèle ou diffusion ?* ». Mais reste incertain dans sa réponse.

En revanche, les Mongols ayant emprunté aux Chinois leur système, l'ont étendu bien au-delà des limites anciennes et l'ont mis en contact avec l'Orient et la Méditerranée.



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Ce qui justifie sans doute que l'auteur s'intéresse longuement au système de poste à relais construit par les premiers sultans mamelouks, qui ont réussi à stopper les Mongols en 1260 et à contenir les Croisés. Cette construction correspond à un projet politique et militaire de grande ampleur et les emprunts « techniques » et d'organisation au système mongol sont relativement clairs.

L'auteur est plus hésitant en ce qui concerne le cas italien : le système impérial romain s'effondre à partir des IV^e-V^e siècles et n'est pas remplacé avant le XIV^e siècle (ce qui ne veut pas dire que l'information ne circule plus, mais elle n'est plus le fait de l'État ou d'une autorité de nature étatique). Le premier système étatique ne réapparaît qu'à la fin du XIV^e siècle, dans le Duché de Milan. Et, comme on l'a déjà mentionné, ce système postal milanais accepte très tôt de se charger, contre paiement, des correspondances privées (mais, en France, il faudra attendre Henri IV pour ce service aux particuliers). Sans véritablement trancher, l'auteur compare l'organisation de la poste à relais milanaise, relève un certain nombre de similitudes avec le système mamelouk qui le font pencher pour une certaine forme de filiation.

S'inspirant du système milanais, les États européens mettent en place, par la suite, leurs propres organisations postales, imités dans un certain nombre de cas par des organismes à caractère privé.

L'État gagne de vitesse la société, par la rapidité de diffusion de ses ordres, de ses dispositions fiscales, de l'information dont il dispose et de celle qu'il choisit de diffuser. Par là même, il consolide autorité et contrôle sur la société.

« Le fonctionnement des postes à relais de différentes civilisations, non seulement permet de rejeter toutes les thèses sur le despotisme oriental mais aussi d'avancer l'idée que l'État, de son apparition à nos jours et quelque soit l'aire culturelle, en tant que « faisceau de fonctions », est toujours concrètement le même : bureau, dossier, fonctionnaires civils, policiers et militaires dont l'objectif reste le contrôle »

Malgré ce constat général, l'auteur relève une spécificité des postes européennes : selon lui, en offrant aux particuliers ses services, l'État présuppose une autonomie des sujets, héritée de la tradition chrétienne qui sépare le temporel du spirituel. Ce qui permet une imbrication inconnue ailleurs des objectifs du pouvoir étatique, pour l'essentiel le contrôle, et de la « subjectivation » des réseaux économiques, intellectuels, et des échanges individuels.

L'ouvrage se lit avec un intérêt certain en ce qui concerne l'information sur les mécanismes et le fonctionnement de postes à relais finalement assez semblables au cours des siècles et à travers l'Eurasie. Il prête à discussion lorsqu'affirmant dans son titre qu'il y a eu « diffusion » à partir de la Chine, il peine à le démontrer. Et lorsqu'il analyse les postes comme des instruments du pouvoir et du contrôle : on se demande alors s'il s'agit d'une simple technique, aussi sophistiquée soit-elle, ou d'une composante essentielle de l'État.

Jean Nemo